



**Ville d'Ostwald**  
Eurométropole de Strasbourg

**ARRETE MUNICIPAL RUES GEISPOLLSHEIM – MELON – BECHAMP –  
SCHWEITZER - PFLIMLIN - OUAÏ HEYDT**  
**N° 130519AR113**

**Le Maire de la Commune d'Ostwald,**

VU l'article 3, titre XI de la loi des 16 et 24 Août 1790 sur l'organisation judiciaire ;

VU la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale ;

VU les dispositions du Code de la Route ;

VU la demande formulée par l'ONF ;

CONSIDERANT que pour des raisons de sécurité, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules, durant les travaux ;

**arrête :**

**Article 1er** : Par suite de travaux d'élagage rues de Geispolsheim, Melon, Béchamp, Schweitzer, Pflimlin et quai Heydt, la circulation et le stationnement seront réglementés du 20/05/2019 au 28/06/2019.

**Article 2** : *La chaussée sera réduite réglementée par signaux BK15 – CK18, ou KR11V ou K10 la piste cyclable sera réduite (ou barrée momentanément), les cyclistes et les piétons devront emprunter temporairement la voie et le trottoir opposés aux travaux.*

**Article 3** : Le stationnement sera interdit dans le périmètre du chantier.

**Article 4** : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée du chantier huit jours avant le début des travaux. L'intervention de la Police se fera uniquement en cas de constat sur place de la conformité de la signalisation, après appel du demandeur au 03.88.66.84.20 (Police Municipale) dès l'installation des panneaux.

**Article 5** : Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 6** : Monsieur le Brigadier-Chef, commandant le Poste de Police Nationale d'Ostwald et Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale d'Ostwald sont chargés d'assurer, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent arrêté.

**Article 7** : Transmis à :

- M. le Sous-Préfet chargé de Mission, chargé de l'Arrondissement de Strasbourg-Campagne ;
- M. ZIEGELMEYER - ONF ;
- M. le Brigadier-Chef, commandant le Poste de Police Nationale d'Ostwald ;
- M. Mme les Responsables des services techniques et communication de la Ville d'Ostwald ;
- M. le Chef de Poste de la Police Municipale d'Ostwald.

**Pour ampliation.**  
**Le Maire,**  
**Jean-Marie BEUTEL**



**Fait à OSTWALD, le 13.05.2019.**

**Le Maire,**  
**signé**  
**Jean-Marie BEUTEL**

3, rue Albert Géric - CS 60010 - 67541 OSTWALD Cedex

Tél. 03 88 66 30 34 - Fax 03 88 67 11 74 - Site Internet : [www.ville-ostwald.fr](http://www.ville-ostwald.fr)